

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Votre message aux écoles de ce matin était nécessaire et attendu, merci d'avoir effectué ce rappel rapidement. Il indiquait entre autre que « (...) *les personnels, qui n'accueillent pas actuellement d'enfants de personnels soignants, mais qui sont volontaires pour assurer cet accueil, doivent se faire connaître auprès de leur inspecteur de circonscription.* »

Vous le savez, les enseignant·e·s sont bien entendu prêt·e·s à se mobiliser en ces circonstances difficiles et nombreux·ses sont volontaires pour s'engager en soutien aux personnels de soin.

Cependant, ils ne peuvent le faire sans que les conditions de sécurité soient absolument garanties dans les écoles : désinfection des locaux, mais aussi présence de gel de désinfection et de masques de protection. La carence de matériel de protection, constatée dans la plupart des écoles, rebute nombre de collègues qui sinon se porteraient volontaires. Ils ont le sentiment légitime d'être surexposés et encore une fois traités à la légère.

Cela est certes de la responsabilité des municipalités, et le SNUipp-FSU 04 leur a adressé un mail en ce sens. Cependant, un courrier de votre part leur rappelant ces obligations serait le bienvenu.

De même, il est absolument nécessaire de garantir le droit de circulation des collègues volontaires envoyé·e·s dans une autre école que leur établissement habituel d'exercice, ainsi que leur couverture légale (assurance et responsabilité), en leur adressant systématiquement un ordre de mission. Nous vous remercions par avance de rappeler cette obligation aux circonscriptions.

D'autres questions restent en suspens :

Un·e directeur·trice d'école où il n'y a pas pour le moment d'élèves à accueillir, peut-il·elle se porter volontaire, sachant que certains parents peuvent avoir besoin de garde dans les jours à venir ?

Comment seront pris en charge les frais de déplacements en cas d'envoi dans une autre école que l'établissement habituel d'exercice, et en particulier dans le cas d'une école éloignée ?

Afin de permettre aux enseignant·e·s de notre département de s'engager au mieux au service de la cause commune, il est urgent d'apporter à toutes ces questions une réponse claire et déterminée.

Respectueusement,

L'équipe du SNUipp-FSU